



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/160

**OBJET : BUDGETS ANNEXES : CHANGEMENT
D'IDENTIFICATION AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/160

**OBJET : BUDGETS ANNEXES : CHANGEMENT
D'IDENTIFICATION AUPRÈS DU TRÉSOR PUBLIC**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu Les délibérations 2019-056, 2019-057, 2019-058, 2019-059 en date du 9 avril 2019 qui adoptent les budgets primitifs des budgets annexes de la collectivité,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

A partir de 1^{er} janvier 2020, les services du Trésor Public souhaitent faire une distinction entre les budgets annexes. Désormais seront différenciés :

- les budgets rattachés qui correspondent aux budgets en gestion directe, sans personnalité morale et disposant d'une autonomie financière,
- les budgets autonomes qui correspondent aux budgets affermés ou concédés avec une personnalité morale et une autonomie financière.

Dans le cas de la Communauté de Communes, l'ensemble des budgets annexes sont administrés en gestion directe et seront donc désormais requalifiés par les services de la DGFIP comme «budgets rattachés au budget principal ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Confirme la requalification de l'ensemble des budgets annexes de la collectivité en tant que « budgets rattachés au budget principal ».

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement